



TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES ayant pour effet de créer :	En droit commun	En zone U du PLU	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol totale au- delà de 150 m ²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol totale au-delà de 150 m ²
Une emprise au sol ET une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m²	Pas de formalités Code de l'Urbanisme R421-13		
5 m²			
Une emprise au sol OU une surface de plancher supérieure à 5 m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²	Déclaration Préalable Code de l'Urbanisme R421-17 f)		
20 m²			
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m²	Permis de construire Code de l'Urbanisme R421-14 a)		Déclaration Préalable Code de l'Urbanisme R421-17 f)
40m²			
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40 m²	Permis de construire Code de l'Urbanisme R421-14 a)	Permis de construire <u>avec</u> <u>architecte</u> Code de l'Urbanisme R421-14 a) et R 431-2	Permis de construire Code de l'Urbanisme R421-14 a)



Travaux sur construction existante supérieure à 150 m ² de surface de plancher		
	En droit commun	En zone U du PLU
Une emprise au sol ET une surface de plancher inférieures ou égales à 5 m²	Pas de formalités Code de l'Urbanisme R421-13	
5 m²		
Une emprise au sol OU une surface de plancher supérieure à 5 m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²	Déclaration Préalable Code de l'Urbanisme R421-17 f)	
20 m²		
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20 m² ET Une emprise au sol inférieure ou égale à 40 m² ET Une surface de plancher inférieure ou égale à 40 m²	Permis de construire <u>avec architecte</u> Code de l'Urbanisme R421-14 a) et R 431-2	Déclaration Préalable Code de l'Urbanisme R421-17 f)
40m²		
Une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 40 m²	Permis de construire <u>avec architecte</u> Code de l'Urbanisme R421-14 a) et R 431-2	